

La Gazette n°5



Mairie de Meyras

Décembre 2021



Chères Meyrassiennes, chers Meyrassiens,

La municipalité est heureuse de vous présenter ce nouveau numéro de la Gazette, plus riche et plus étoffé que les précédents.

Avant d'enchaîner sur des notes positives je commencerai cet édito par le sujet récurrent de la Covid qui se rappelle à nous avec cette 5eme vague venant perturber nos projets de festivités. Faut-il se le redire ?

Nous sommes tous acteurs dans la lutte contre ce virus. Alors plus que jamais, respectons scrupuleusement les consignes sanitaires. Protégeons-nous et protégeons nos proches.

Au menu de cette gazette, plusieurs sujets vous attendent : le bilan des événements et festivités, un point sur les travaux et projets, un rappel sur quelques règles d'urbanisme, des informations communautaires, la présentation d'un nouvel outil de communication, les élus sur le terrain...

Vous découvrirez également en dernière page une rubrique « portrait » dédiée aux nouveaux gérants du restaurant café « Les Muriers ». Ce portrait nous est proposé par Jérôme SKLASKI, journaliste chroniqueur d'un quotidien national et habitant à Meyras, qui a interviewé Annelore et Annuar HUE et rédigé de sa plus belle plume cet article élogieux et tant mérité.

Malgré la persistance d'un contexte sanitaire tendu, nous avions pour cette année l'ambition d'apporter un nouveau souffle de vie au village grâce à un solide programme de manifestations et d'événements culturels. Les planètes étaient alignées puisqu'aucune annulation ne fut à déplorer et la participation a été au-delà de nos espérances.

Important !

Voir page 5 modification des règles de circulation dans la rue Grande à partir du 31 décembre 2021.

Ces moments de rencontre et de convivialité sont essentiels pour notre équilibre social et comptez sur nous pour poursuivre nos efforts afin de vous offrir en 2022 un programme aussi riche et diversifié.

Les fêtes de fin d'année approchent, voici venu le moment de décorer et illuminer notre beau village de caractère afin de créer un climat de joie et d'espérance dont nous avons tous besoin. De nouvelles décos ont été mises en place : des suspensions à Champagne, un sapin à l'entrée du parc thermal, des illuminations à la mairie et sous les voûtes. Enfin, devant l'école, une boîte aux lettres du père Noël invite nos bambins à exprimer leur voeux. Toutes ces lettres seront transmises au Père Noel !!

La municipalité et moi-même vous souhaitons un joyeux noël et d'excellentes fêtes de fin d'année !

Que ces moments précieux soient sources de joie, d'amour et de partage !

Karine ROBERT



Recette de Noël

— Truffes au chocolat —

INGRÉDIENTS

- 50 G DE CACAO EN POUDRE NON SUCRÉ
- 20 G DE BEURRE
- 10 CL DE CRÈME FRAÎCHE ÉPAISSE
- 250 G DE CHOCOLAT NOIR

TEMPS DE PRÉPARATION : 15 MINUTES

TEMPS DE CUISSON : 15 MINUTES

TEMPS DE RÉFRIGÉRATION : 6 HEURES

5. Sortez la ganache du réfrigérateur. Mettez le cacao en poudre dans une assiette creuse.

6. Prélevez la ganache devenue un peu dure avec une petite cuillère. Façonnez des petites boules et roulez-les dans le cacao en poudre. Placez au frais jusqu'au moment de servir.



PRÉPARATIONS

1. Versez la crème fraîche dans une casserole et portez à ébullition.
2. Cassez le chocolat en petits morceaux et mettez-le à fondre au bain-marie avec 1 cuillerée à soupe d'eau.
3. Quand le chocolat est fondu, hors du feu, mélangez-y au fouet la crème et le beurre, jusqu'à ce que la préparation soit lisse et homogène.
4. Laissez refroidir, couvrez et réservez 6 heures au réfrigérateur.



ZOOM SUR LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

Meyras peut se féliciter d'avoir pu tirer son épingle du jeu car malgré les contraintes sanitaires et les aléas climatiques, tout le programme s'est déroulé comme prévu ! Tout a commencé avec le cinéma en plein air dans le magnifique parc de Neyrac.



Puis vint la soirée du 16 juillet qui remporta un franc succès. Un feu d'artifice magnifique et un orchestre qui enchantait une foule venue nombreuse estimée entre 300 et 400 personnes.



Le 30 juillet, les amateurs de jazz auront apprécié la soirée consacrée à Aretha Franklin. L'orchestre « Jazz Soul Project » reçut une ovation bien méritée pour sa performance.



Le Club de Country apporta sa contribution à la réussite de cette saison par sa traditionnelle brocante qui remporta également un grand succès le 8 Août.



Et que dire de cette douce soirée du 19 aout qui accueillit plus d'une vingtaine d'exposants locaux pour un marché nocturne ?

Beaucoup de visiteurs se sont déplacés pour partager une ambiance chaleureuse, conviviale et musicale grâce au groupe « Les Bérets des Villes » qui ont animé cette fin de journée avec de très belles chansons à texte.



Fête de Champagne, un grand moment de convivialité en toute simplicité.



Les enfants auront eu leur part le 23 Aout avec « l'Ile » une pièce de théâtre poétique et humoristique jouée en plein air par la Cie de l'Usine Ephémère.



Pour la deuxième année consécutive, Meyras a soutenu le « festival du jour de la dame » en accueillant en résidence puis en spectacle « le retour de Peer Gynt » joué le 1er octobre par la Cie Les affamés.



Le 9 octobre, Meyras lançait la première Castagnade avec une chaude ambiance qui a attiré un millier de visiteurs.

Merci à toutes les associations du village qui ont su se mobiliser pour faire de cette journée une réussite jusqu'à la dernière châtaigne rôtie !



La saison s'est clôturée avec « Question de Regard », une très belle comédie musicale de la Cie des Bulles et des Grains. Sujet sérieux mais traité avec humour et autodérision : la crise de la quarantaine !



Pour en savoir plus vous pouvez consulter la rubrique « retour sur les événements » sur le site de la mairie « meyras.fr »

Le programme de 2022 est en préparation et sera publié sur le site de la mairie, mais vous pouvez d'ores et déjà noter ces 3 dates dans votre agenda :

- Samedi 29 janvier à 20H30 avec Hélène DESCHAMP pour son récital « De 1789 à 1968 chansons de luttes et d'espérance »
- Samedi 05 février à 20H30 avec Baptiste Dupré, notre voisin de Burzet, et MOrisse pour leur nouveau spectacle La Grande Ourse
- Samedi 05 mars à 17H00 avec l'association Labeaume en musique qui nous proposera un conte d'après la légende du Pont du Diable avec la veille une rencontre avec les artistes à la bibliothèque de Meyras.

Alors à bientôt !

MODIFICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION DE LA RUE GRANDE

- Du 1er avril au 31 octobre : rue piétonne avec accès par le relais des Muletiers réservé aux ayants droit (Inversion du sens unique actuel).
- Du 1er novembre au 30 mars : circulation en sens unique autorisée pour tous avec accès par le relais des Muletiers.

Ces nouvelles dispositions seront applicables à partir du 31 décembre 2021

Une réunion avec les riverains a permis de faire un bilan sur l'expérimentation réalisée cet été. Il s'avère que les objectifs visés ont été globalement atteints : sécurisation piétons, baisse des nuisances sonores et de la pollution, réduction des flux, mise en valeur du patrimoine...etc.

L'équipe municipale a souhaité rechercher un compromis entre la décision de maintenir la rue piétonne toute l'année, souhait d'une majorité des riverains, et la décision de rendre la rue accessible aux voitures pendant la saison basse, souhait de certains habitants.

Ainsi l'organisation retenue prend en compte le besoin d'accès à l'épicerie en voiture par certains et la réalité d'un flux de circulation beaucoup plus faible en saison basse.

Elle a été entérinée par une délibération du conseil municipal le lundi 29 novembre 2021.

Nous sommes conscients du désagrément occasionné par ce nouveau changement mais il s'inscrit dans une logique de réorganisation future de la circulation dans le bourg afin d'en améliorer la fluidité.

TRAVAUX ET PROJETS, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

CHAMPAGNE C'EST TERMINÉ !

Les derniers travaux ont porté sur le démontage des anciens candélabres ainsi que les lignes électriques.

Concernant la fibre, l'enfouissement des réseaux est fait, la phase de distribution démarre.

La traversée sera illuminée pour Noël par des décos lumineuses.

USINE D'EAU POTABLE DE PONT DE VEYRIÈRES, UNE QUALITÉ D'EAU PLUS FIABLE BIENTOT A VOS ROBINETS.

Ces travaux portent sur la modernisation de l'atelier ozone de l'usine de Pont-de-Veyrières. Ils sont réalisés et financés par le SEBA (Syndicat des Eaux de Basse Ardèche) qui en est le Maître d'Ouvrage.

Les résultats attendus sont une meilleure qualité de l'eau et une plus grande stabilité dans le temps.

La mise en exploitation est prévue pour la fin de l'année.



ASSAINISSEMENT DU PLOT, RACCORDEMENT DES DERNIÈRES MAISONS.

Porté par le SEBA, ce projet concerne la finalisation de l'assainissement du Plot pour raccorder les dernières habitations.

Les travaux devraient se terminer prochainement.

SECURISATION PIETONS PONT DE VEYRIÈRES, LES TRAVAUX DEMARRENT BIENTOT.

L'objectif de ces travaux est de sécuriser le cheminement des enfants lors de leurs déplacements scolaires le long de la départementale.

Les travaux ont été interrompus car l'ouvrage pluvial du Département auquel notre tuyau d'assainissement devait se raccorder est trop dégradé. Lors de fortes pluies les riverains sont inondés. Mme le Maire a fait un courrier au Président du Département pour demander à ses services de remédier à ce dysfonctionnement.

TOITURE DU CLOCHER DE L'EGLISE, LE PROJET SE MET EN PLACE.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au SITHERE (Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement).



RÉGLEMENTATION, QUELQUES RAPPELS

INSTALLATION DE POMPE À CHALEUR SUR UNE FAÇADE EXTÉRIEURE, ATTENTION AUX PIÈGES !



Vous êtes de plus en plus nombreux à installer ce type d'équipement. Mais prudence, certaines règles sont à respecter.

Vous devrez déposer une demande d'autorisation auprès du service d'urbanisme de votre mairie. Pour cela il suffit de remplir le formulaire CERFA 13404*07 disponible sur le site internet de service public.

Le maire de votre commune dispose d'un délai d'un mois (deux mois si cas particulier) pour rendre sa décision. Pour information, une absence de réponse est synonyme d'autorisation tacite. Cette acceptation doit être affichée sur le bâtiment et ce pour toute la durée des travaux.

Il peut également se réservé le droit de refuser les travaux mais devra en préciser et justifier le motif.

Sachez enfin, que les travaux soumis à déclaration sont encadrés par un texte de loi, l'article R421-17 du code de l'urbanisme.

Quelques conseils :

Il vous est recommandé de bien choisir l'emplacement de votre pompe à chaleur et de déterminer un espace ne se trouvant pas trop à proximité de votre voisinage. Ceci, afin d'éviter d'éventuelles nuisances sonores et troubles qui pourraient vous mettre en difficulté.

La distance à respecter par rapport à vos voisins : Pour éviter qu'elle ne soit source de conflit et préserver les bonnes relations avec vos voisins, il est de règle d'installer votre unité extérieure à plus de 20 mètres du logement de vos voisins.

Si la distance est plus réduite, nous vous conseillons d'installer un écran acoustique, naturel ou non, pour réduire les nuisances sonores.

DÉBROUSSAILLEMENT.

Le débroussaillement autour des habitations est obligatoire depuis 1985 (art L.322-3 du code forestier). « Débroussailler » consiste à supprimer la végétation basse (herbacée ou buissonnante) qui se développe sur les terrains incultes et dans les sous bois.

Un élagage (suppression des branches basses) des arbres est également à réaliser sur une hauteur de 2 mètres. Cette action permet avant tout de diminuer la puissance du feu et d'améliorer notamment la protection de vos proches et de vos biens si un incendie de forêt ou de lande vient à menacer votre propriété.

D'autre part, lorsque votre propriété est correctement débroussaillée, les risques de propagation du feu sont limités et l'intervention des services de secours, facilitée.

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation, y compris au-delà des limites de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à cette obligation réglementaire (notamment s'il ne dispose d'aucune habitation ou installation sur son terrain), ainsi que sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre des chemins privés la desservant.

Si votre terrain est situé dans une zone urbaine (zone U définie dans un POS ou PLU), il vous appartient de débroussailler la totalité de celui-ci, même si aucune installation ne s'y trouve.

PERSONNE SOUMISE À L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER :

Le débroussaillage doit être effectué, pour sa propre sécurité, par la personne qui occupe les lieux, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Si la zone de débroussaillage vous incombe et déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander préalablement l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. Une information verbale directe est bien sûr conseillée dans le cadre des bonnes relations de voisinage.

“En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager”



avant

après



CÔTÉ « COMCOM »

JOURNÉE SENSIBILISATION VÉLO ASSISTANCE ÉLECTRIQUE.



La communauté de communes Ardèche Sources et Volcans a organisé avec élus et professionnels du tourisme une journée d'information sur le vélo à assistance électrique avec un test grandeur nature. A cette occasion une présentation de la stratégie du territoire pour accueillir dans les meilleures conditions les cyclos a été faite aux participants.

L'ARDÈCHE S'INVITE AU MENU.



Pour la semaine du goût du 11 au 17 octobre, Ardèche le goût a organisé avec la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et l'Office de Tourisme une opération intitulée L'Ardèche s'invite au menu.

10 restaurants ont cuisiné des produits ardéchois.

Les Glycines à Burzet, Le Point d'orgues à

Fabras, Le Bouchon ardéchois à Jaujac, Le Camélia à La Souche, l'auberge les Grillons à Meyras, La Terrasse des Thermes à Meyras, le Bistrot Brioude à Meyras, le Retour aux sources à Meyras, l'Auberge de Montpezat à Montpezat-Sous-Bauzon, Les Marronniers à Thueyts.

THERMALISME, LA PÉNURIE DE MÉDECINS THERMAUX INQUIÈTE.



Le 27 septembre, la mairie a pris l'initiative de réunir aux Thermes de Neyrac le président du SITHERE, la direction de SODEXO, le Député, le président du Département, les sénateurs, le président de la communauté de communes et les conseillers départementaux.

L'objectif était une première réflexion entre élus sur la situation préoccupante des thermes face à une pénurie de médecins thermaux.

D'autres réunions sont prévues avec les professionnels de santé afin de rechercher des solutions, la priorité étant la prochaine saison 2022.



FRELON ASIATIQUE.

Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche



PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 Vous découvrez un nid de frelon asiatique : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m
- 2 Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : lefrelon.com
En cas de besoin, téléphonez au : 06 08 92 26 67
- 3 Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes

LeFrelon: Signez les frelons asiatiques

Bornes - Burzet - Chirols - Fabrèze - Jaujac - Lalevade - La Souche - Meyras - Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres - Pont-de-Labeaume - Prades - Saint-Cirgues-de-Prades - Saint-Pierre-de-Colombier - Thueyts -
Tél : 04 75 89 01 48

GDSA Ardèche

ASU Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Frelon asiatique
Poids : 35-37 gms
Diamètre : 17-26 mm
Large : 19-27 mm
Ouverture : 15-19 mm
Mâle : 21-31 mm

Frelon européen
Poids : 22-29 gms
Diamètre : 19-27 mm
Large : 19-27 mm
Ouverture : 15-19 mm
Mâle : 21-31 mm

LE COIN DES RUMEURS.

Plusieurs groupes Facebook ont fleuri cette année avec le nom de Meyras.

Comme souvent sur les réseaux sociaux nous relevons de belles choses, des photos par exemple, mais aussi des propos erronés ou à caractère polémique, voire violent.

La mairie s'interdit de commenter ou répondre directement sur ces sites et rappelle que les informations officielles de la commune se trouvent sur son site « meyras.fr » et sur sa page Facebook « [mairie de Meyras](https://www.facebook.com/mairie.meyras) ».

PANNEAUPOCKET POUR ÊTRE ENCORE PLUS PRÈS DE VOUS !



PANNEAUPOCKET
"ma commune dans ma poche"

Afin de compléter nos nouveaux outils de communication (Site Internet et page FB) et vous informer encore plus régulièrement, nous vous proposons d'utiliser cette application PANNEAUPOCKET sur vos smartphones. Ainsi vous pourrez recevoir directement des alertes et notifications sur des événements qui pourraient vous intéresser, par exemple des animations ou spectacles.

Cet outil, utilisé par 7000 communes et entités, est opérationnel pour Meyras et vous pouvez le tester également sur d'autres communes voisines qui l'utilisent déjà (Lalevade, Chirols, Thueyts et Montpezat).

Une notice de présentation sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

<https://app.panneaupocket.com/>

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES.

Depuis le 1er novembre 2021, il n'y a plus de collectes de poubelles individuelles, toutefois une tolérance est prévue par le service OM de la Communauté de Communes jusqu'au 31 décembre 2021.

Les containers situés aux points de regroupement seront vidés régulièrement en fonction des besoins du service et des tournées des véhicules.

Une carte avec tous les emplacements de regroupement des OM sur la commune est disponible sur le site internet de la mairie.

En conséquence de ces nouvelles dispositions, la baisse de la taxe de 13% à 12% est prévue au 1er janvier 2022.

LES ÉLUS SONT SUR LE TERRAIN !

Les élus ont mis à profit la belle saison pour aller à la rencontre des acteurs économiques : campings, restaurants, Centrale EDF de Pont de Veyrières...

Ces visites ont permis de mieux faire connaissance, de renforcer les liens et d'exprimer la solidarité de la mairie à l'égard des structures mises à mal par la crise sanitaire.

BARRAGE EDF DE PONT DE VEYRIÈRE, PLONGÉE AU COEUR DE L'USINE.



LES CAMPINGS, UN BILAN MITIGÉ MALGRÉ UNE BONNE SAISON 2021.



LES RESTAURANTS.

Les restaurateurs sont au programme de nos prochaines visites début 2022.

Restaurant Brioude, Les Grillons, La Sardasine, Les Mûriers, Le Retour aux sources, Les terrasses des Thermes.



LA PAGE PORTRAIT BIENVENUE ANNELORE ET ANUAR !

Le Restaurant Café Les Mûriers a ouvert ses portes début juillet.

Interview et article de Jérôme SKALSKI que la rédaction de la Gazette remercie chaleureusement.



UN « SACRÉ MÉLANGE » AU RESTAURANT LES MÛRIERS.

Comme dans un tableau du douanier Rousseau où la luxuriance des végétaux découvre une surprise au regard attentif, le restaurant tenu par Anuar et Annelore, au 17 rue Grande, à l'entrée du bourg de Meyras, saura surprendre les palais et les papilles en quête d'étonnements et de plaisirs culinaires.

Le premier, chef aux multiples influences issu d'une famille de cuisiniers, comme les mûriers dont les feuilles nourrissaient les vers à soie, célèbres « acampadis » de jadis en terre d'Ardèche, vient de la lointaine Asie.

La seconde, à l'énergie débordante, vient de Normandie, célèbre pour sa cuisine généreuse. Le tout fait un « sacré mélange » aux qualités d'accueil hors-pair.

« Nous nous sommes rencontrés à Langkawi », explique Annelore, alors directrice d'hôtel dans cette petite île touristique de Malaisie.

Formé à tous les métiers de la cuisine, après des études qui l'ont conduit de ce carrefour de la route des épices à Londres, Anuar, est devenu chef à son retour d'Europe auprès,

notamment, de son frère, chef étoilé célèbre dans son pays.

A l'occasion de son séjour dans l'Eure pour son mariage avec Annelore, il y a une dizaine d'année, « sur le plan culinaire, la découverte de ma vie, c'est le beurre et la crème » explique-t-il.

Une expérience qui, avec celle des autres facettes de la cuisine française, est venue enrichir sa palette créatrice.

Après leur retour en France avec leurs deux enfants, en Bretagne tout d'abord, entre Lyon et Saint-Etienne ensuite, en Ardèche et à Meyras enfin, dans le sillage des parents d'Annelore installés dans le village depuis trois ans, ce fut le « coup de cœur » expliquent-ils ensemble.



Accompagnés dans leurs démarches de reprise du lieu par la Mairie de Meyras, c'est l'esprit qu'il portait à la fin des années 1970, à deux pas des palmiers qui ouvrent la rue Grande de Meyras, qu'ils entendent faire revivre, avec plein de projets à venir.

« Les gens sont bien contents », souligne René Terrisse, le créateur, au printemps 1979, du Café des sources.

« Ils mènent bien leur restaurant, c'est bien, c'est très bien » les encourage-t-il.

Une cuisine gastronomique à prix plus que doux donc, toujours surprenante, servie avec diligence et prévenance par Rémi, pour le plus grand plaisir des visiteurs toujours les bienvenus dans ce lieu où se cache le cœur battant de la petite « katak », nouvelle grenouille porte-bonheur de Meyras.

Jérôme Skalski.